

## Les pesticides, l'eau potable et la santé



SAUR FRANCE effectue régulièrement des analyses de contrôles sur les points de production.

Les DDASS (Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales) contrôlent également la qualité de l'eau distribuée. Si l'un de ces contrôles révélait une concentration telle qu'elle puisse représenter un risque sanitaire, les autorités publiques peuvent imposer une restriction d'usage (interdiction de boire l'eau du robinet) tant qu'un retour à la normale n'est pas constaté.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) recommande de ne plus consommer d'eau du robinet lorsque la présence d'atrazine ou de ses dérivés dépasse 0,4 µg par litre.



## Conseils pratiques

### Au jardin aussi, attention aux pesticides



Les produits phytosanitaires destinés au jardinier amateur portent le plus souvent le sigle "JARDIN". La première des précautions est de respecter le mode d'emploi de ces produits.

- **Ne pas dépasser la fréquence** d'utilisation préconisée sur l'année.
- Effectuer le traitement sous forme d'**application locale**, sans épandre sur la totalité de la surface du jardin.
- **Ne pas traiter lorsqu'il pleut**. La pluie entraîne les pesticides dans le sous-sol où ils polluent les eaux souterraines.
- **Si le jardin est proche d'une rivière, éviter d'utiliser ces produits** qui s'écouleront directement dans le cours d'eau aux premières pluies. Préférer le cerclage, ou le binage !
- **Ne jamais se débarrasser** des résidus de flacons en les vidant dans l'évier ou le réseau de collecte des eaux de pluies ou usées. Mais se renseigner auprès de la mairie sur le mode de récupération des produits toxiques.
- Porter gants, masque et lunettes de protection pour **éviter tout contact avec la peau** ; ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation du produit.
- Mettre impérativement ces produits **hors de portée des enfants**.



pour l'avenir de l'eau

## Les pesticides et l'eau potable



# Les pesticides et l'eau potable

## Les normes relatives aux pesticides appliquent le principe de précaution

La norme française, conforme aux directives européennes, limite à 0,1 µg par litre (1 millième de milligramme par litre) la concentration maximale pour chaque substance. La concentration totale en pesticide ne doit pas excéder 0,5 µg par litre.

Cette norme est beaucoup plus sévère que les recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). L'OMS s'appuie pour les pesticides sur la notion de "doses maximales admissibles" (DMA), c'est-à-dire la quantité de telle ou telle substance qu'un individu peut absorber

sans danger quotidiennement tout au long de sa vie. Pour l'atrazine par exemple, l'OMS préconise de ne pas dépasser le seuil maximal de 2 µg par litre.

Les normes très strictes de la communauté européenne ont pour but de protéger l'environnement et les ressources en eau en incitant à la généralisation de pratiques agricoles raisonnées.



## Un dépassement de la norme doit être apprécié dans le temps

La présence de pesticides dans l'eau potable est le résultat de la pollution des cours d'eau et nappes souterraines. Un dépassement occasionnel est souvent lié aux conditions météorologiques. De fortes pluies provoquant le lessivage des sols, favorisent ainsi l'apport et la concentration de pesticides dans les eaux de surface.

Une pollution occasionnelle peut aussi être due à un déversement accidentel de pesticides dans un cours d'eau.

Les stations de traitement d'eau potable ne sont pas toujours équipées pour répondre instantanément aux variations de concentration des pesticides dans l'eau.

Lorsque les dépassements sont réguliers, les solutions permettant le respect de la norme sont l'utilisation de nouveaux captage exempts de pollution, ou l'équipement des stations d'eau potable de filières adaptées au traitement des pesticides.

## Les solutions de traitement

Le procédé classique d'élimination des pesticides dans l'eau potable est l'utilisation de charbon actif qui a pour propriété de retenir les résidus de pesticides. Les chercheurs SAUR ont mis au point un procédé original qui utilise le charbon actif en poudre (CARBOFLUX®) et présente en particulier l'avantage de s'adapter aux variations de qualité de la ressource en eau.

## Un enjeu pour l'environnement

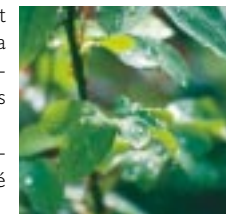
### Pesticides : un terme générique pour près de 800 substances chimiques

Ces produits sont utilisés pour protéger les végétaux contre les organismes nuisibles, et détruire les végétaux, insectes et parasites indésirables. Il s'agit par exemple d'insecticides, d'herbicides, de fongicides (contre les champignons et les mousses), de rodenticides (contre les rongeurs), d'acaricides (contre les acariens).



Les produits les plus utilisés sont des herbicides, appartenant à la famille des triazines et des insecticides issus de la famille des urées substituées.

Le terme "produits phytosanitaires" est également employé pour désigner les pesticides.



### 100 000 tonnes de pesticides sont utilisées chaque année en France

Si l'agriculture en consomme la majeure partie, d'autres usages sont courants : l'entretien des espaces verts, des jardins privés, le désherbage des voies ferrées, des accotements des routes et autoroutes.

### Une part importante de nos ressources en eau contient des traces de pesticides

Les pesticides s'écoulent dans les eaux de surface par ruissellement. Les eaux souterraines sont polluées par infiltration de ces produits dans le sous-sol. La biodégradabilité des pesticides dans le milieu naturel est variable ; certaines molécules disparaissent en quelques jours ou quelques mois, d'autres persistent durant plusieurs dizaines d'années. Une étude de l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) publiée en 2001 indique que 40 % des prélèvements effectués dans les eaux de surface et 25 % des prélèvements en eaux souterraines révèlent qu'un traitement spécifique pour éliminer les traces de pesticides est nécessaire pour rendre l'eau potable et conforme aux normes.

## Les pesticides sous surveillance rapprochée

La présence croissante de traces d'atrazine (herbicide de la famille des triazines très fréquemment utilisé) dans les ressources en eau a conduit le législateur français à restreindre, puis à interdire progressivement l'emploi de ce produit d'ici 2003.

La création en France d'un Observatoire des Résidus de Pesticides devrait contribuer à la préservation des ressources en eau.